



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section CFDT Renault Cléon
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

Cléon, décembre 2022 – Info 10

FLASH INFO CFDT CSE EXTRA DU 05/12/2022

PROJET « AMPÈRE CLÉON » : LA CFDT DONNE UN AVIS FAVORABLE !

Dans le cadre du projet Horse/Ampère, l'usine de Cléon doit intégrer le **Regroupement Ampère** pour devenir « Ampère Cléon ». Avec les trois autres entités de ce regroupement que sont « Ampère SAS », « Ampère Software et Système » et « Ampère Electricity », **cette nouvelle structure industrielle et juridique pilotera la stratégie, le développement, la fabrication et la politique commerciale de la nouvelle génération de véhicules particuliers électriques de la marque Renault.**

A ce stade, cette nouvelle répartition stratégique et juridique ne rompt pas le lien avec la maison-mère Renault.

Pour Cléon, cette modification juridique entraînera le transfert de 92% des salariés vers « Ampère Cléon » et ce, dans le cadre de l'article L.1224-1 du Code du Travail. 8% demeureront au sein de Renault SAS. A noter qu'à ce jour, **100% des salariés cléonnais se posent des questions légitimes sur ces orientations stratégiques.**

Toujours sur le plan social, la **négociation du Socle Social Commun** va permettre de répondre à la double dénonciation des Accords d'Entreprise. D'une part suite à la signature de la **Convention Collective Nationale de la Métallurgie** et d'autre part suite aux opérations de transfert.

Il est utile de rappeler que la négociation du Socle Social Commun aurait eu lieu même sans le projet Horse/Ampère.

En espérant néanmoins que cette négociation historique s'appuiera sur la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, comme pour la négociation de la **Protection Sociale** qui vient de s'achever, laquelle est mieux-disante. **Pour rappel, les derniers Accords de Compétitivité de Renault SAS, dénoncés par la Cfdt cléonnaise, sont moins-disants que cette Convention Collective Nationale.**

Difficile aussi de donner un avis sur la stratégie Ampère sans prendre en considération les éléments contextuels suivants :

- ⇒ **Réglementations coercitives.**
 - ⇒ **Accélération de la transition vers l'électrique.**
 - ⇒ **Fin programmée des ventes de véhicules neufs thermiques et hybrides dès 2035.**
 - ⇒ **Développement d'une concurrence agressive sur le Marché mondial du véhicule électrique, tant du côté des constructeurs historiques que du côté des « Pure Players » de l'électriques.**
- Tous s'engagent dans cette Course avec des Investissements et des Capitaux colossaux.**

Face à ce contexte industriel nouveau caractérisé par un renouvellement perpétuel des technologies, et par une concurrence exacerbée, **comment devrait Agir le Groupe Renault ?**

Devrait-il résister au changement dans l'attentisme et l'immobilisme ? Cela jusqu'à l'arrivée prochaine d'une OPA ou d'un PSE ?

Ou devrait-il se mettre en mouvement en réorganisant cette Maison historique et proposer une stratégie industrielle et économique susceptible de pouvoir prendre racine dans cet environnement certes nouveau, mais hostile ?

Nous optons pour la seconde solution. Effectivement, le recentrage des activités par familles de métiers – Horse, Ampère, Alpine, Mobilize et Futur is Neutral – peut apporter des réponses appropriées en termes d'Autonomie industrielle et de Maitrise des risques économiques, notamment par le biais d'une forme de cloisonnement entre les entités. Ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui où tous les métiers, ou entités, sont sur le même bateau.

On ne peut pas occulter l'évidence que dans ce projet, **Cléon reste le pôle d'expertise de la mobilité électrique en fabricant notamment, les moteurs électriques des véhicules d'aujourd'hui et de demain** comme le 6 AK en 2024 et le 7A en 2027. Et cela **en intégrant toute la chaîne de valeur** : Fonderie, Usinage et Assemblage.

Pour la Cfdt cléonnaise, la création de l'Entité Ampère ne constitue pas un Plan Social. Il s'agit plutôt, au regard de ce que nous avons évoqué précédemment, d'un Plan Industriel salvateur visant à assurer la continuité de nos activités et la sauvegarde de nos emplois au sein d'Ampère. Une priorité Sociale et Syndicale.

Une entreprise dépourvue de stratégie périlitera de manière certaine. D'ailleurs, qui peut démontrer le contraire ?

Ce qui garantira le maintien de l'emploi, c'est la pertinence d'une stratégie et la place que l'on occupera sur le Marché. Et ce, que l'on soit Renault SAS ou Filiale Renault. D'ailleurs, depuis la fin de la Régie Renault, depuis la privatisation et la mondialisation du Groupe Renault, depuis les vagues de délocalisations, combien d'usines Renault fermées et combien de dizaines de milliers d'emplois Renault supprimés par la Maison Renault ?

La sauvegarde de l'emploi reste un objectif social majeur. Mais cet objectif a la même résonance, le même intérêt, que l'on soit dans une Usine Renault SAS ou dans une Filiale Renault ! Qui peut démontrer le contraire ?

Aujourd'hui, dans l'intérêt collectif, la Cfdt cléonnaise se prononce avec responsabilité et pragmatisme, car les enjeux économiques et sociaux sont historiques. Un choix doit être fait. Il n'est donc pas question, pour nous, de politiser les tenants et les aboutissants de ce projet Horse/Ampère. Pas question non plus d'agir aveuglément ou de rester dans la retenue pour ménager des intérêts électoralistes.

La Cfdt cléonnaise donne donc un avis favorable à cette consultation, car le projet Ampère permettra à Cléon d'occuper une place de choix dans cette stratégie. Soit la continuité de notre site industriel. Aussi, cet avis favorable de la Cfdt est un préalable incontournable à la négociation du Socle Social Commun de Renault SAS et ses Entités. Un préalable aussi au bon déploiement de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie qui pour la Cfdt porte des axes revendicatifs.

En votant favorablement, nous agissons en cohérence avec notre identité syndicale et dans l'intérêt des salariés. Salariés qui attendent des réponses factuelles et rassurantes à leurs questions légitimes.